



## Taxe d'habitation - Non déclaration de déménagement

Par **nabs**, le **07/08/2017** à **19:29**

Bonjour,

Je souhaiterais avoir votre avis concernant mon problème.

J'ai pendant des années habité chez mes parents et donc déclarés leur adresse aux impôts.

J'ai déménagé pour un appartement en location il y a trois ans mais je n'ai jamais fait le nécessaire auprès de l'administration fiscale.

Je me rends compte maintenant que je n'ai du coup jamais payé ma taxe d'habitation.

Je souhaiterais aujourd'hui me mettre en règle au regard de l'administration fiscale, mais je ne sais pas comment m'y prendre.

Auriez-vous des conseils sur la façon de m'y prendre et une idée des amendes que le trésor pourra m'infliger.

Cordialement,

Par **BrunoDeprais**, le **07/08/2017** à **21:13**

Bonsoir

La taxe d'habitation se doit au 1er janvier de l'occupation.  
Si vous souhaitez vous mettre en règle, allez voir le centre des impôts.  
Vous aurez ainsi à vous acquitter de la taxe multipliée par le nombre d'années de présence au 1<sup>er</sup> janvier.  
Si vous faites le premier pas, vous pouvez demander l'exonération de la pénalité à titre exceptionnel.

Par **morobar**, le **08/08/2017** à **08:22**

Bonjour,  
La TH n'est pas un impôt déclaratif.  
Il suffit donc de signaler sa présence au fisc à la date du premier janvier pour recevoir un avis sans pénalités concernant l'année en cours ni rétroactivité.

Par **Lag0**, le **08/08/2017** à **10:04**

Bonjour,  
Vous ne remplissez donc pas de déclaration de revenus chaque année ? Car c'est sur ce document que l'on communique son adresse au 1er janvier de l'année et c'est ce qui déclenche la taxe d'habitation.

Par **nabs**, le **08/08/2017** à **20:47**

Bonjour,  
  
Merci à tous pour vos réponses.  
Je vais me déplacer directement à mon centre des impôts pour modifier mon adresse fiscal.  
@lag0 : Je remplis bien évidemment une déclaration de revenu et cela me coûte très cher.  
Cependant je n'ai jamais pensé à modifier mon adresse et je comprends maintenant mon erreur. Etant salarié je ne touche quasiment à rien à ma déclaration pré remplie.  
  
Merci à tous.  
Je garde ma question ouverte pour pouvoir donner le fin mot de mon histoire.

Par **Visiteur**, le **08/08/2017** à **21:37**

Bonsoir,  
Pour la déclaration 2017, avez vous également négligé de signaler votre adresse actuelle ?